

Parc éolien de Chenevelles (86) / FERME EOLIENNE DE CHENEVELLES SAS

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement

Absence d'avis du 6 février 2024 / P-2023-15121

2024APNA27